

## Conseil Municipal du 28 mai 2020

### 1<sup>ère</sup> résolution : Vote du maire et de ses adjoints

Du flou (ou peut être, déjà, de la rébellion) dans les rangs du maire sortant : à deux reprises les conseillers municipaux de la majorité, mettent dans l'urne des votes blancs ou nuls pour l'élection du maire et de ses adjoints.

Jean Yves Salvat présente la candidature de Annie Mouthier au poste de maire.

Résultats du vote du maire :

Mercier : 24 voix

Mouthier : 3 voix

Nuls : 2

Annie Mouthier présente celle des membres de l'opposition aux postes d'adjoints :

Annie MOUTHIER : adjointe à la démocratie citoyenne

Jean-Yves SALVAT : adjoint à l'économie responsable

Marie-Claire MORIN : adjointe à la vie sociale et solidaire

Monsieur le Maire, s'empresse de rappeler à ses conseillers comment voter.

Que Nenni ! Bis, repetita

Résultats du vote des adjoints

Liste des sortants : 25

Liste de l'opposition : 3

Blanc : 1

Une enveloppe avec deux bulletins à l'intérieur. Ouf : deux bulletins avec les mêmes noms. On a évité le nul !

Bien sûr, l'équipe sortante n'avait pas consulté en amont les membres de l'opposition. Seuls les bulletins de Monsieur Mercier, et celui de ses adjoints, étaient proposés au vote. Les membres de l'opposition ont dû remplir à la main leurs propres bulletins.

---

Annie Mouthier félicite le maire et ses adjoints pour leur élection et demande à Monsieur le maire de mettre sa fonction au service de tous les citoyennes et citoyens de Venelles.

Elle rappelle qu'à Venelles, nous ne vivons pas dans une bulle ou tout le monde serait protégé. De nombreuses personnes sont dans la difficulté financière, dans la précarité,

dans la maladie, le handicap, la dépression, la détresse et elle souhaite vivement qu'une politique sociale et solidaire soit mise en place.

Elle demande aussi à Monsieur le Maire que tous les nouveaux projets intègrent une dimension environnementale. Il n'est plus possible aujourd'hui d'occulter cette réalité écologique. Même si la nature a montré, pendant le confinement, qu'elle pouvait se ressaisir, Annie Mouthier précise que les forces économiques et financières sont malheureusement bien plus fortes qu'elle, et une protection doit lui être assurée.

---

Lecture ensuite est faite par le Maire, de la **Charte de l'élu local**.

---

### **2<sup>ème</sup> résolution : Délégations**

Reproduction quasi intégrale du texte de loi qui permet au maire de demander certaines délégations au CM. (Seules les clauses s'appliquant par ex. aux zones de montagne ne sont pas intégrées dans le texte soumis au vote- nous nous félicitons que Monsieur le Maire ait le sens du ridicule !)

Jean Yves Salvat énumère et explique en argumentant, les clauses qui posent problème. Il rappelle que les délégations devraient se limiter à la seule gestion courante de la ville.

Annie Mouthier explique au nom des membres de l'opposition, leur vote négatif. En effet, ils comprennent que le maire dispose de délégations pour les affaires de gestion courante de la ville mais non dans des domaines sensibles ou à fort budget. Ils déplorent un risque de centralisation des pouvoirs entre les mains d'une seule personne.

---

### **3<sup>ème</sup> résolution : Vote des subventions**

Annie Mouthier rappelle le point trois de la charte de l'élu local :

« l'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ».

Elle demande à ce que les conseillers qui ont un intérêt quelconque (intérêt matériel, financier, membre du conseil d'administration, membre du bureau), dans une des associations pour lesquelles nous allons voter, se manifestent et ne participent pas au vote.

## **Aucun conseiller ne se manifeste.**

Annie Mouthier explique que l'opposition fera un vote de principe, pour soutenir le tissu associatif local, très actif sur Venelles ; mais déplore le manque total d'informations leur permettant une analyse technique des dossiers (seule une liste de noms de et chiffres leur a été proposée) :

- Quels sont les critères retenus ?
- Combien de demandes ont été faites ?
- Quel est le montant demandé par l'association ?
- Quel est l'objet de l'association, son nombre d'adhérents ?
- Son rapport d'activité/ financier

En l'absence de ces informations, Marie-Claire Morin pose un certain nombre de questions. Elle demande également pourquoi l'association des pompiers de Meyrargues qui travaillent sur Venelles, s'est vu refuser une subvention.

Après ces longs échanges Monsieur le Maire, craignant certainement et avec raison l'invalidité de la résolution, désigne lui même, les membres du conseil qui ont des conflits d'intérêt, et leur demande de ne pas prendre part au vote.

Pour justifier l'absence d'information et de transparence dans les dossiers proposés au vote, Monsieur le Maire, rappelle inlassablement que les conditions sanitaires du moment ne lui ont pas permis de travailler comme à l'ordinaire.

### **Conclusion :**

A la fin de la séance, Monsieur le Maire a réuni son équipe, probablement pour lui passer un savon.

Monsieur coronavirus a eu raison de la démocratie dans cette assemblée.

Aucun des conseillers de la majorité ne s'est exprimé sur aucun sujet.

Pendant que Annie, Jean Yves, Marie-Claire exposaient leur point de vue, les adjoints nouvellement élus étaient tous sur leur téléphone, manifestant ainsi un désintérêt total pour les affaires de la ville.

Plus grave encore, si un rappel du point trois de la charte n'avait pas été fait, on peut supposer que tous les membres du conseil auraient voté la délibération sur les subventions.

Annie MOUTHIER, Jean Yves SALVAT, Marie-Claire MORIN,  
Opposition républicaine